Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 056-215601717-20260923-20260803-DE

PROJET PÉDAGOGIQUE 2026/2027

Accueil périscolaire et pause méridienne

mairie de Pluherlin







Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 056-215601717-20260923-20260803-DE

PRESENTATION

Accueil périscolaire et temps méridien

3 rue Saint Hernin
56220 - Pluherlin

06.32.27.30.83
ou
02.97.43.37.41

garderie@pluherlin.fr

numéro de déclaration de DDJS : 056ORG0400

PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Accueil périscolaire et pause méridienne

De 3-11 ans

Se situe dans le bourg de Pluherlin à proximité de l'école Saint Gentien

Les horaires de l'accueil périscolaire du matin : de 7h30 - 8h45

Accueil limité à 30 enfants sur le temps du matin et soir

Les horaires de l'accueil périscolaire du soir : de 16h45 à 19h00

L'accueil périscolaire est constitué de :

- une cuisine pédagogique
- un extérieur
- une salle polyvalente
- un coin calme
- un bureau de direction

4 animateurs et 1 directeur

Les horaires de la pause méridienne : de 12h00 à 13h45

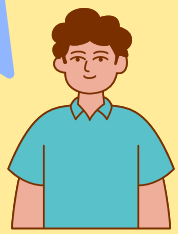
Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 056-215601717-20260923-20260803-DE

Peux tu me faire un résumé du contexte actuel ?



Oui, Pluherlin est une commune française située dans le département du Morbihan (56) en région Bretagne. Elle fait partie de la communauté de communes Questembert Communauté, qui regroupe 12 communes voisines.
La population de Pluherlin est d'environ 1 542 habitants.
Les enfants de Pluherlin sont scolarisés dans 2 établissements principaux mais nous accueillons seulement ceux de l'école Saint Gentien :

- **École privée sous contrat d'association avec la commune de Pluherlin.**
- **Elle se situe dans la commune de Pluherlin.**
- **Elle compte environ 90 élèves répartis entre la maternelle et le primaire.**
- **L'établissement est composé de plusieurs niveaux allant de la petite section de maternelle aux classes élémentaires. (1 classe TPS/PSMS, 1 classe GS/CP, 1 classe CE1/CE2, 1 classe CM1/CM2)**



QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ

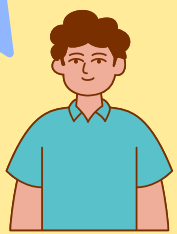




Qui est l'organisateur ?



La commune de Pluherlin est l'organisateur du service périscolaire et déclare la structure sur le temps d'accueil périscolaire (matin-midi) auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et auprès de la Caisse d'Allocations Familiales.
L'organisateur veille au bon fonctionnement de l'accueil périscolaire. La commune met à disposition ce service d'accueil périscolaire avant et après le temps scolaire et la pause méridienne avec un restaurant scolaire tous les midis.
Depuis 2015, l'organisme de gestion de l'enseignement catholique (OGEC) a cédé son rôle de gestionnaire à la Mairie de Pluherlin. Néanmoins, dans un souci de continuité et d'harmonisation, une convention a été signée afin de maintenir le personnel de l'OGEC en place.
Depuis septembre 2018, la fréquentation et la facturation sont gérées par la commune via le logiciel Parascol.



LES DIFFERENTS RÔL

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 056-215601717-20260923-20260803-DE

Les rôles de la direction

- Garant du respect du projet pédagogique et du bon fonctionnement
- Coordonner et animer l'équipe, faire les liens
- Effectuer le suivi des différents groupes, du matériel sanitaire et pédagogique
- Responsable de la sécurité physique, morale et affective du groupe dans son ensemble
- Veiller aux relations parents / enfants / animateurs
- Mettre en place un fonctionnement participatif, coopératif et formateur au sein de l'équipe

Les rôles de l'animateur

- Veiller à la sécurité physique et affective des enfants : connaitre et respecter la législation, veiller à la sécurité du groupe.
- Montrer l'exemple : j'adopte une posture professionnelle avec un vocabulaire adapté
- Aider l'enfant à grandir et se développer de façon ludique, au niveau : intellectuel, social et physique
- Restecter les lieux et les personnes que je cotoie
- Essayer de faire vivre le projet pédagogique en proposant des animations cohérentes avec les intentions éducatives
- L'investissement dans les projets proposés par les enfants et par l'équipe

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 056-215601717-20260923-20260803-DE

L'EQUIPE D'ANIMATION



Sabrina Le barse :
ASEM / animatrice TPS-PS
Cap petite enfance
Mise à disposition de l'OGEC



Lydie Klop :
Agente restauration 5-6 ans
Agent d'entretien Mairie



Titouan Lino
Animateur 6-11 ans
BAFA
Mise à disposition Questembet communauté



Kathalyn Le Gouesbe:
ASEM / animatrice TPS-PS
Cap petite enfance
Mise à disposition de l'OGEC



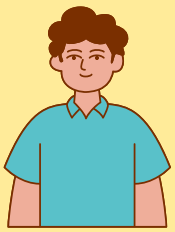
Emilie Dailleux:
ASEM / animatrice GS-CP
Cap petite enfance
Mise à disposition de l'OGEC



Mailys :
Responsable restauration
Employée par Armonys et mise à disposition à la mairie



Lola Accart
Animatrice 6-11 ans
BAFA
Employé par la mairie

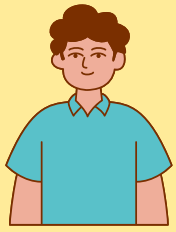


Corto Triballier :
Directeur / animateur 6-11 ans
BPJEPS LTP
Employé par la mairie

Les animateurs sont présents sur tous les temps ?



Non tous les animateurs ne sont pas toujours présents , il y a 2 référents par tranche d'âge par jour pour les TPS-PS-MS-GS et 2 animateurs référents chez les 6-11 ans.
Pour les accueils périscolaires matin et soir il y a 4 animateurs avec un roulement par jour.



Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 056-215601717-20260923-20260803-DE

1. Favoriser l'épanouissement personnel et collectif
o Développer l'autonomie et la responsabilité des enfants et des jeunes.
o Encourager le vivre ensemble, la solidarité, et l'entraide.

2. Assurer l'équité d'accès aux activités
o Garantir l'accès de tous les enfants et jeunes, sans distinction, aux activités éducatives, culturelles, sportives et de loisirs.
o Proposer des activités variées et adaptées aux besoins et envies des jeunes de chaque tranche d'âge.

Nos grandes actions du projet éducatif du territoire

3. Renforcer les liens avec les familles et la communauté
o Impliquer les familles dans la co-construction des projets éducatifs.
o Encourager la participation active des parents et des habitants dans la vie éducative de la communauté

4. Promouvoir la Citoyenneté et l'Engagement
o Sensibiliser les jeunes à la citoyenneté et à l'engagement civique.
o Développer des projets permettant aux jeunes de s'investir dans leur communauté et de prendre part aux décisions les concernant.



Les trois grands objectifs généraux décidés par les élus sont le bien-être, l'autonomie et la citoyenneté (respect et inclusion), avec pour fil rouge la sécurité physique, morale et affective, tout en maintenant un lien avec l'école qui permet les transmissions, en favorisant le respect du rythme de l'enfant.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 056-215601717-20260923-20260803-DE

Favoriser l'autonomie de l'enfant

1. Développer les compétences de l'enfant dans les gestes de la vie quotidienne
2. Favoriser la socialisation et la responsabilisation de l'enfant
3. Permettre à l'enfant d'être acteur de ses choix

Garantir le bien-être de l'enfant

1. Permettre à l'enfant d'exprimer ses émotions, ses ressentis et ses besoins
2. Accompagner l'enfant dans la gestion des émotions et des situations de conflit
3. Garantir un cadre sécurisant et un suivi adapté à chaque enfant

Développer la citoyenneté et le vivre ensemble

1. Favoriser des relations respectueuses et bienveillantes entre les enfants
2. Développer l'entraide, le partage et la coopération entre enfants
3. Favoriser l'apprentissage et le respect des règles de vie en collectivité

- Fil conducteur du projet pédagogique -

Garantir un cadre sécurisant et bienveillant, tout en maintenant une continuité éducative avec l'école et en respectant le rythme individuel de chacun.

PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION ACTUELLE

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 056-215601717-20260923-20260803-DE



Accueil périscolaire du matin :

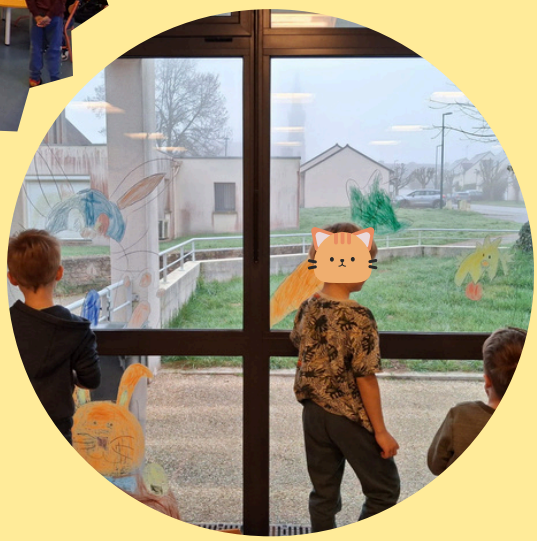
- **7h30 : accueil échelonné des enfants avec transmission d'informations, au besoin, accompagnés du directeur et d'une animatrice qui pointe les arrivées**
- **Pendant : proposition d'activité, jeu de société, jeu traditionnel, coin calme, lecture, jeux de construction.. en autonomie**
- **8H30 : Rangement**
- **8H35 : Lavage des mains par tranche d'âge**
- **8H40 : Comptage des enfants rangés CM-CE / MATER avant le départ pour l'école**
- **8h45 : accompagnement jusqu'aux classes avec transmission aux enseignats au besoin**



Accueil périscolaire du soir :

- **16h45 : Comptage des enfants avant le départ à la garderie. Accompagnés de 2 animatrices**
- **16h50 : Lavage de mains**
- **16h50 : Pause goûter à son rythme**
- **17h00 : Lavage du sol et des tables par une animatrice accompagnée d'un enfant**
- **17h15 : Chacun vaque à ses occupations (devoirs, activité proposée, jeu de société, jeu traditionnel, coin calme, lecture, jeux de construction.. en autonomie (départ d'une animatrice si le nombre d'enfants est cohérent avec la règlementation d'effectif)**
- **Départ échelonné des enfants jusqu'à 19H00**
- **19H00 dernier coup de propre de l'animatrice avant son départ**







Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 056-215601717-20260923-20260803-DE

PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION ACTUELLE PAUSE MÉRIDIENNE



Pause méridienne maternelles :

- **12H00: Sortie des classes des enfants , lavage des mains avant de se ranger 2 par 2**
- **12H05 : Départ et trajet**
- **12H10 : entrée échelonnée jusqu'à leur table**
- **12H15 : Début du repas avec un service à table**
- **12h45 : fin du repas - départ**
- **12H50 : arrivée à l'école**
- **13H00 : Début de sieste pour les plus petits et début du temps libre et petites activités avec les GS - CP**
- **13H30 : Fin des activités - retour en classe**

Pause méridienne élémentaires :

- **12h00 : Arrivée des animateurs afin d'échanger, de mettre en place l'animation sportive et/ou manuelle et/ou culturelle**
- **12H10: Sortie des classes des enfants , présentation des activités proposées**
- **12h30 : Fin des activités et lavage des mains avant de se ranger 2 par 2 par "table de cantine"**
- **12H35 : Départ et trajet**
- **12H40 : Retour au "calme" dans le SAS cantine pendant que chaque animateur se prépare et échange avec le personnel de restauration**
- **12H45 : entrée échelonnée jusqu'à leur table (plan de table)**
- **12H45 : Au début, priorité aux enfants mangeant plus lentement. Le reste du groupe est appelé par roulement de zone (g-a / g-b / d-a / d-b)**
- **13h05 : fin du premier service avec auto self d'entrée , repasse possible jusqu'à max 13h15**
- **13H10 : début du débarrassage**
- **13H25 : FIN - Départ**
- **13H30 : arrivée à l'école - retour en classe**
- **13H45: fin du rangement, recontre avec les enfants si besoin**

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 056-215601717-20260923-20260803-DE



Les différents espaces de l'accueil périscolaire :



Vue d'extérieur



Entrée commune avec la médiathèque



Espace extérieur



Bureau de direction



Bacs autonomes



Coin calme

Jeux traditionnels



Sanitaire



Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 056-215601717-20260923-20260803-DE

Les différents espaces de la pause méridienne:



1 cour maternelle avec un espace d'herbe et une structure de jeu



1 cour d'activité sportive avec 2 préaux



2 sanitaires non mixtes

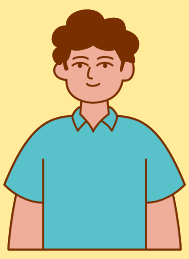


1 salle d'activité

Comment sont amménagés vos locaux ?



Nos locaux et nos meubles, placards, sont adaptés afin de promouvoir au maximum l'autonomie de l'enfant avec des rangements à leurs hauteur avec des pictogrammes et des photos repères afin de faciliter le rangement et la compréhension de tous. Y compris les animateurs.

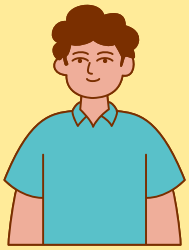


Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 056-215601717-20260923-20260803-DE

Proposez vous des activités sur ces différents temps ?



Bien sur, des activités sont proposées midi, matin, et soir grâce a des "fils rouge par période". Il est proposé chaque midi une activité sportive culturelle et / ou manuelle. Nous veillons que a que les enfants soient également force de proposition avec, par exemple, des boites à idées mises en libre service.





Le cadre et les regles de vie

Pour plus de cohérence et afin d'assurer le bon déroulement de ces différents temps, les professionnels de l'éducation se sont rassemblés et ont défini des règles non négociables applicables aux enfants et aux adultes qui fréquentent les services municipaux.

Règles non négociables applicables aux enfants et aux adultes:

«Je me respecte et je respecte les autres quel que soit leur âge et leurs différences»
«Je n'ai pas recours à des gestes violents »
«Je ne dis pas de mots violents ou blessants »
«Je respecte le matériel et les locaux »

Déclarations d'incidents et d'accidents :
Lorsqu'un enfant se blesse, les agents remplissent une déclaration d'accident pour décrire les faits et faciliter la prise en charge des enfants concernés. Ces déclarations sont ensuite conservées par l'équipe de direction du service périscolaire.
Si des manquements au règlement ou des conflits se déroulent sur le temps périscolaire, les équipes peuvent avoir recours à des déclarations d'incidents afin de prendre acte d'un problème de violence, de comportement et/ou de manque de respect récurrent. Au bout de trois déclarations par trimestre , un courriel ou appel est adressé aux familles et un rendez-vous est pris avec le directeur périscolaire.
Voici l'échelle de sanctions établie :
Intervention de l'adulte auprès de l'enfant et rappel aux règles de vie.
Si les faits se reproduisent : informations transmises aux enseignants + Déclaration d'incident. (Direction périscolaire informée)
Au bout de trois déclarations d'incidents concernant un enfant, un courrier est adressé à la famille et un rendez-vous est fixé afin de faire le point sur son comportement et mettre en place d'éventuelles sanctions. (La direction de l'école en est informée)

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 056-215601717-20260923-20260803-DE

La sécurité

Tous les bâtiments que nous occupons ont reçu un avis favorable de la commission de sécurité. Les extincteurs sont vérifiés tous les ans. Tous les affichages réglementaires sont dans le couloir du périscolaire (numéros d'urgences, plan d'évacuation, interdiction de fumer...)
Les portes sont fermées à clef en dehors des créneaux durant lesquels les parents peuvent venir déposer ou récupérer leurs enfants. Les enfants seront confiés uniquement aux personne mentionnées dans le dossier d'inscription ou sur parascol . Aucun enfant mineur ne pourra quitter la structure seul. Une pièce d'identité pourra être demandée pour s'assurer que l'enfant repart avec la bonne personnes.

PAI - Protocole d'Accueil Individualisé :

Les parents ont la responsabilité d'établir un PAI qui permettra à chaque acteur de prendre en charge l'enfant en toute sécurité (école, médecin, équipe pédagogique).
Aucun traitement et/ou médicament ne pourra être administré par les animateurs sans la mise en place d'un PAI. Tous les animateurs peuvent avoir à gérer les petits soins. Tous les traitements et le nécessaire à pharmacie sont rangés dans une armoire ou transportés par un adulte.
La plupart des agents ont reçu une formation aux gestes de premiers secours grâce au PSC1. Les traitements sont uniquement délivrés sur ordonnance.
Des points réguliers seront faits avec l'équipe pour informer des nouveaux PAI et des vigilances nécessaires à avoir.

L'accueil d'enfants en situation de handicap :

L'Accueil de périscolaire est un lieu où chaque enfant est pris en compte (porteur de handicap ou non), tant sur le plan matériel qu'éducatif. C'est une structure qui n'exclut personne et qui met en place des dispositifs adaptés pour tous, selon les besoins de chacun.
Il est donc envisagé un accompagnement particulier pour les enfants en situation de handicap.
En cas d'accueil d'un enfant en situation de handicap, l'équipe de direction prendra conseil auprès des professionnels médicaux, de la famille et du PRH 56. Il en avisera l'équipe d'animation.

Protocole de sécurité - mini formation

Les enfants sont formés en début d'année afin d'acquérir les premiers gestes de secours en cas de malaise de l'animateur en fin de garderie du soir. En effet, un animateur se détache en cours de garderie lorsque l'effectif des enfants le permet. Afin de garantir une sécurité optimale pour ce dernier animateur, un affichage des premiers secours est également mis en place, rappelant les premiers gestes à effectuer ainsi que les numéros d'urgence.



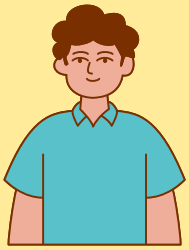
Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 056-215601717-20260923-20260803-DE

La communication

Comment communiquez vous avec les familles ?



Le principal canal de communication est Parascol (portail famille)géré par Sylvie. Les messages collectifs sont envoyés par le service administratif de la mairie, le directeur à un accès mail avec lequel il communique pour des sujets personnels avec les parents. Le reste se fait grâce aux affichages, et surtout, le temps d'accueil.



Les Partenaires

Le Centre Social Eveil est une association qui construit son projet AVEC et POUR les habitant.e.s du territoire.
Elle est pilotée par un conseil d'administration qui définit les orientations du projet associatif. Il est composé d'élu.e.s des communes, d'adhérent.e.s habitant.e.s du territoire, de professionnel.le.s et de bénévoles associatifs/associatives du canton, les membres du CA sont élu.e.s chaque année lors de l'assemblée générale.
Eveil sont nos référents, ils agissent sur notre territoire et sont disponibles pour toute question que nous pourrions nous poser.
Certains enfants de la commune participent à leurs différents services proposés (ACM, espace jeune, CLAS, aides aux devoirs..)

La restauration est déléguée à Armonys qui est une entreprise de restauration. La cuisine centrale est basée à Malansac. Les repas sont livrées en liaison chaude tous les jours. Aurélie en est la responsable.



La médiathèque de Pluherlin est une vraie ressource pour nous, grâce à sa proximité et à Nelly la responsable médiathèque. Il est possible d'aller emprunter jeux et livres en accord avec le fil rouge de la période. 2 fois par semaine les enfants sur l'accueil périscolaire du soir ont l'autorisation de pouvoir voguer à leurs occupations sur leur temps d'accueil périscolaire (devoirs, lecture, jeux..)

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 056-215601717-20260923-20260803-DE

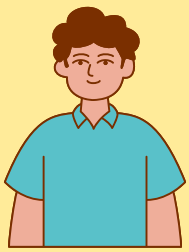
Le budget

Quel est votre budget ?



Le budget de fonctionnement de l'ALSH est de ???? euros. Ce budget est consacré aux réassorts de matériel pédagogique.
Le budget investissement est de ???? euros. Il est consacré à l'achat de mobilier.

Convention d'Objectifs et de financement CAF
La commune est signataire d'une COF Convention d'objectifs et de financement avec la CAF. Cette convention permet un financement au titre de la Prestation de Service Ordinaire ALSH périscolaire
(PSO).
Le calcul est basé sur le nombre d'heures de présence des enfants par tranche horaire.



Pour l'accueil du matin et du soir cela représente pour l'année 2025 :

Taux de ressortissants du régime général : 91,00 %

	Moins de 6 ans	Plus de 6 ans
Matin La plage périscolaire du matin se déroule avant l'école les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis matin. Exemple de 7h00 à 8h30.	2 521,25	1 305,00
Midi La plage périscolaire du midi se déroule les lundis, mardis, jeudis et vendredis midi et, dans certains cas, le mercredi midi (lorsqu'il y a école le matin) quand l'enfant ne participe pas aux activités de l'après-midi, qu'il quitte l'accueil avant le repas ou juste après. Exemple : de 11h30 à 13h30.	0,00	0,00
Soir La plage périscolaire du soir se déroule les lundis, mardis, jeudis et vendredis soir après l'école. Exemple : de 16h30 à 18h30.	3 676,75	2 790,00
Mercredi / Samedi La plage périscolaire du mercredi se déroule sur la journée (dans la limite de la durée conventionnelle) ou après l'école (lorsqu'il y a école le mercredi matin). La plage périscolaire du samedi se déroule uniquement après l'école. Exemples : de 9h00 à 18h00 (pour le mercredi uniquement) ; de 11h30 à 18h00 ou de 14h00 à 18h00 (pour le mercredi ou le samedi).	0,00	0,00

Nombre d'heures de présence	10 293,00
Dont nombre d'heures de présence pour les enfants et adolescents en situation de handicap bénéficiaires de l'AEEH	8,75
Nombre d'enfants et d'adolescents accueillis	77
Dont nombre d'enfants et adolescents en situation de handicap bénéficiaires de l'AEEH	1

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 056-215601717-20260923-20260803-DE

Tarif de l'accueil et du repas

Quotient familial	Tarif appliqué au ¼ d'heure	Quotient familial	Tarif appliqué au ¼ d'heure
Inférieur à 634	0.39 €	Entre 1184 et 1296	0.45 €
Entre 635 et 957	0.40 €	Supérieur à 1297	0.47 €
Entre 958 et 1183	0.43 €		

- **Majoration** : 10€ par 1/4 d'heure après 19h.

Cantine : Pour l'année scolaire 2026-2027, les tarifs sont les suivants :

- tarif « enfant » : 3.70 €